



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE
PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR



Informations le mercredi 8 avril 2020

Nouveau référentiel de niveaux en Rance maritime

Déploiement du nouveau référentiel de niveaux en Rance

Suite à la réunion d'information et d'échange avec le comité de suivi qui s'est déroulée mi-mars 2020, l'Etat, Natura 2000 et EDF ont validé le déploiement du nouveau référentiel de niveaux en Rance.

Ce nouveau référentiel est issu de la concertation volontaire engagée depuis plus de 4 ans à l'initiative de l'État, de Natura 2000 et d'EDF avec l'ensemble des acteurs de la Rance maritime (70 acteurs issus des collectivités, riverains, usagers, acteurs économiques, associations environnementales...). Depuis 2015, ils ont questionné les niveaux historiquement réalisés afin d'aboutir à un nouveau référentiel présentant le meilleur compromis possible entre les différents usages : plaisance, usages économiques et environnement.

Ce nouveau référentiel de niveaux en Rance, a été présenté à l'ensemble des acteurs du projet en mars 2020, lors d'un comité de suivi qui s'est tenu en sous-préfecture de Saint-Malo. Il comprend :

- la pratique de niveaux hauts au niveau maximum de 12,30 m CM mesuré au marégraphe de Saint-Suliac,
- la réalisation de 45 niveaux très bas (moins de 6 mètres) par an
- un « survidage » systématique de l'estuaire en fin de turbinage direct

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles actuelles et dans une volonté de poursuite de la démarche d'écoute et de partage avec le territoire, le déploiement de ce nouveau référentiel, qui était prévu au 15 avril, sera rendu effectif à la fin du confinement afin de permettre à l'ensemble des acteurs et parties prenantes de rester mobilisés.

Les prévisions de niveaux en Rance sur un an calendaire seront diffusées à compter de ce déploiement, pour répondre aux fortes attentes exprimées sur le territoire. Ces prévisions de niveaux en Rance seront consultables sur le site : edf.fr/la-rance.

En immergeant des zones habituellement à sec, ce nouveau référentiel vise à regagner de l'habitat marin. Un groupe de suivi environnemental est en charge de mesurer les effets de cette démarche. Dans l'estuaire, ce nouveau référentiel permettra également de réduire les temps des étales (hautes et basses), de diminuer le niveau bas moyen et d'améliorer la programmation des activités.

Un continuum de la concertation sera assuré via l'organisation de deux comités de suivi par an permettant de faire remonter les retours du territoire et d'adapter en fonction le nouvel référentiel. En amont, toutes les observations et questions pourront être transmises par mail à l'adresse suivante : sp-saint-malo@ille-et-vilaine.gouv.fr